

Séance du lundi 4 décembre

- Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur la vente de la maison appartenant à « Consorts Lebobé ».
- Vente de bois :
 - Le prix de l'affouage est fixé à 6 € le stère (Même prix que les années précédentes)
 - Les ventes de grumes ou autres produits forestiers s'élèvent cette année à 16 668 €
 - Le lot proposé au plus offrant n'est pas attribué. Les propositions sont inférieures au prix de retrait fixé.
- Un concert de Noël aura lieu vendredi 15 décembre en l'église St Valentin de Lavoncourt.
- Les vœux du maire et du Conseil Municipal auront lieu le 5 janvier 2018.
- Une démonstration de télémédecine est prévue jeudi 7 décembre à l'intention des membres du CIAS et du personnel du foyer-logement puis du médecin et des professions médicales présentes sur le territoire du CIAS.
- Un chapiteau sera installé de juin à août 2018. Il permettra l'organisation de manifestations diverses durant l'été.
- La commune est invitée à la remise du label « village internet 2018 » le 8 février à Paris.